

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 15/11/2024 - 165639 - 1973 C 00048 - 733 000 483 - GROUPEMENT D'ETUDES ET DE
PRESTATIONS

35310

GROUPEMENT D'ETUDES ET DE PRESTATIONS

BILAN ACTIF

BILAN-ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAL immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
TOTAL immobilisations corporelles	-	-	-	-
Participations selon la méthode de meq	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
TIAP	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	18 234 773	-	18 234 773	18 230 774
TOTAL immobilisations financières	18 234 773	-	18 234 773	18 230 774
Total Actif Immobilisé (II)	18 234 773	-	18 234 773	18 230 774
Matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
TOTAL Stock	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	333 760
Clients et comptes rattachés	15 448 571	-	15 448 571	3 915 258
Autres créances	4 498 229	-	4 498 229	87 259
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
TOTAL Créances	19 946 799	-	19 946 799	4 336 276
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
dont actions propres:	-	-	-	-
Disponibilités	12 821 285	-	12 821 285	74 362 175
TOTAL Disponibilités	12 821 285	-	12 821 285	74 362 175
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
Total Actif Circulant (III)	32 768 084	-	32 768 084	78 698 452
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	-	-	-	-
Prime de remboursement des obligations (V)	-	-	-	-
Ecart de conversion actif (VI)	-	-	-	-
Total Général (I à VI)	51 002 858	-	51 002 858	96 929 226

BILAN PASSIF

BILAN-PASSIF		31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel	dont versé : 30 000	-	-
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		-	-
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	-	-
Réserve légale		-	-
Réserves statutaires ou contractuelles		-	-
Réserves réglementées	dont reserve des prov. 0	-	-
	fluctuation des cours :	-	-
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres 0	-	-
	originales d'artistes :	-	-
TOTAL Réserves		-	-
Report à nouveau		-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-	0
Subventions d'investissement		-	-
Provisions réglementées		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		-	0
Produit des émissions de titres participatifs		-	-
Avances conditionnées		-	-
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		-	-
Provisions pour risques		4 492	4 492
Provisions pour charges		-	-
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		4 492	4 492
Emprunts obligataires convertibles		-	-
Autres emprunts obligataires		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs :	-	-
TOTAL Dettes financières		-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		9 941 207	5 549 042
Dettes fiscales et sociales		1 386 064	25 692
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-	-
Autres dettes		39 671 094	91 350 000
TOTAL Dettes d'exploitation		50 998 365	96 924 733
Produits constatés d'avance		-	-
TOTAL DETTES (IV)		50 998 365	96 924 733
Ecart de conversion Passif (V)		-	-
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		51 002 858	96 929 226

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2023			31/12/2022
		France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises		-	-	-	
Production vendue biens		-	-	-	
Production vendue services		14 265 665	-	14 265 665	16 172 614
Chiffres d'affaires nets		14 265 665	-	14 265 665	16 172 614
Production stockée			-	-	
Production immobilisée			-	-	
Subventions d'exploitation			-	-	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			-	-	
Autres produits			-	-	
Total des produits d'exploitation (I)				14 265 665	16 172 614
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			-	-	
Variation de stock (marchandises)			-	-	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			-	-	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-	-	
Autres achats et charges externes			14 227 794	14 227 794	15 951 492
Impôts, taxes et versements assimilés			38 015	38 015	23 938
Salaires et traitements			-	-	
Charges sociales			-	-	
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	-	-	
		Dotations aux provisions	-	-	
	Sur actif circulant :	dotations aux provisions	-	-	
	Pour risques et charges :	dotations aux provisions	-	-	
Autres charges			-	-	0
Total des charges d'exploitation (II)				14 265 809	15 975 430
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-	143	197 184
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			-	-	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			-	-	
Produits financiers de participations			-	-	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			-	-	
Autres intérêts et produits assimilés			-	-	
Reprises sur provisions et transferts de charges			-	-	
Différences positives de change			-	-	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-	
Total des produits financiers (V)			-	-	-
Dotations financières aux amortissements et provisions			-	-	
Intérêts et charges assimilées			-	-	47 737
Différences négatives de change			-	-	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			-	-	
Total des charges financières (VI)			-	-	47 737
RÉSULTAT FINANCIER			-	-	47 737
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-	143	149 447
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			84 705	84 705	29 139
Produits exceptionnels sur opérations en capital			-	-	
Reprises sur provisions et transferts de charges			-	-	
Total des produits exceptionnels (VII)			84 705	84 705	29 139
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			84 562	84 562	178 586
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			-	-	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			-	-	
Total des charges exceptionnelles (VIII)			84 562	84 562	178 586
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)			143	-	149 447
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			-	-	
Impôts sur les bénéfices (X)			-	-	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			14 350 370	14 350 370	16 201 753
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			14 350 370	14 350 370	16 201 753
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)			-	-	0

G.E.P

Annexe aux comptes arrêtés au 31 décembre 2023

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis selon les normes comptables définies par le Plan Comptable Général et le Code de Commerce, en faisant notamment application des règles comptables précisées par le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014. Toutefois, compte tenu des contraintes de répartition, les comptes ne comprennent pas de provisions de dépréciations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

FAITS MARQUANTS

Suite au passage à One CAPP, le module facturation du GIE n'a été opérationnel qu'au 4ème trimestre 2023 ce qui se traduit par des suspens clients plus importants qu'à l'habitude.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont évaluées à leurs coûts historiques. Elles comprennent principalement les dépôts de garanties liés aux baux locatifs. Conformément aux principes comptables retenus par le GEP, il n'est pas constaté de dépréciations sur les immobilisations financières.

- Dépôts et cautionnements € 18 234 773

Comptes	Valeur 31/12/2022	Nouveaux baux	baux cédés	Valeur 31/12/2023
Dépôts de garantie exploitation	18 230 774	5 143 091	(5 139 091)	18 234 773
<i>Totaux</i>	<i>18 230 774</i>	<i>5 143 091</i>	<i>(5 139 091)</i>	<i>18 234 773</i>

- Avances permanentes à des sociétés du groupe..... € NEANT

CREANCES

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

CREANCES		
ENTREPRISES NON LIEES		
Autres créances		4 498 228
Comptes TVA	1 392 077	
Fournisseurs et débiteurs divers *	3 106 152	
ENTREPRISES LIEES		
Clients débiteurs		15 448 571
BNP PARIBAS PARTNERS FOR INNOVATION	5 197 405	
GIE BNP PARIBAS CARDIF	4 835 589	
BNP PARIBAS ARBITRAGE	1 149 841	
BNP PARIBAS REAL ESTATE	1 035 117	
BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT	600 554	
COPARTIS	488 127	
CARDIF IARD	422 222	
DOMOFINANCE	383 614	
BNP PARIBAS DEALING SERVICES	251 324	
BNPP AM HOLDING	231 381	
ARVAL TRADING	202 586	
ARTEL	198 850	
LOUVEO ARVAL MOYENNE DUREE	164 581	
PORTZAMPARC SA	72 978	
BNP PARIBAS AGILITY CAPITAL	59 114	
FLOA	49 287	
COFICA BAIL	41 802	
STELLANTIS BANK	38 720	
BNP PARIBAS PROPERTY	25 477	
		19 946 799

* Les principaux fournisseurs débiteurs de 3 106 k€ sont :

MADELEINE pour 1 682.1 K€
 UFIFRANCE IMMOBILIER pour 739.7 K€
 AXA SELECTIV IMMO pour 472.9 K€

La position débitrice de ces fournisseurs est essentiellement due à des décomptes de régularisations de charges ou loyers par le bailleur.

Dettes

<i>DETTES</i>		
<i>ENTREPRISES NON LIEES</i>		
Fournisseurs créditeurs et comptes rattachés		9 941 207
- fournisseurs créditeurs	779 191	
- charges à payer	9 162 016	
Autres dettes		1 386 064
- comptes de TVA	1 386 064	
<i>ENTREPRISES LIEES</i>		
Clients créditeurs **		39 671 094
NEUILLY CONTENTIEUX	99 266	
BNP PARIBAS LEASE GROUP	403 801	
ARVAL SERVICE LEASE	520 951	
BNP PARIBAS FACTOR	1 267 751	
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	2 200 721	
BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE	5 175 813	
BNP PARIBAS	30 002 792	
		50 998 365

** La position créditrice correspond aux trop versé sur les appels de fonds via à vis de la facturation.

CONSOLIDATION

Le GEP est consolidé dans le Groupe BNP PARIBAS qui est la société mère depuis le 01/01/2018. Son siège est situé au 16 Boulevard des Italiens à Paris 9^{ème}.

Elle est immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 662 042 449

Les comptes consolidés sont disponibles à cette adresse.

CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation constatées sur l'exercice sont intégralement refacturées aux membres du groupement. Elles passent de 15 975 K€ à 14 266 K€ soit une diminution de 10.70%.

PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation pour un montant de 14 266 K€ correspondent aux charges refacturées aux membres et non membres du groupement.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Les honoraires prévus au titre du contrôle légal des comptes de l'année 2023 s'élèvent à 15 K€ HT.

ÉVÉNEMENTS POST-CLOTURE

La facturation a bien été effectué à chaque trimestre sur 2024.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31/12/2023, nous n'avons plus d'encours sur les prêts consentis au personnel ex GEP.



61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense

Groupement d'Etudes et de Prestations

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Forvis Mazars

Société Anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Groupement d'Etudes et de Prestations

Groupement d'Intérêt Economique

Siège social : 1 Boulevard Haussmann, 75009 PARIS

RCS Paris 733 000 483

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale des membres du G.I.E. Groupement d'Études et de Prestations,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Groupement d'Études et de Prestations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administrateurs et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale des membres du groupement.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le groupement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administrateurs.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre groupement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du groupement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Paris – La Défense, le 18 septembre 2024

DocuSigned by:

C03E4EDE970843B...

Matthew BROWN

GROUPEMENT D'ETUDES ET DE PRESTATIONS
- G E P -
Groupelement d'Intérêt Economique
Siège : 1, boulevard Haussmann - 75009 PARIS
733 000 483 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE
DU 27 SEPTEMBRE 2024

Le vingt- sept septembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, les membres du Groupement d'Intérêt Economique, GROUPEMENT D'ETUDES ET DE PRESTATIONS - GEP, se sont réunis en Assemblée générale mixte annuelle, au 93, rue Marceau – 93100 Montreuil sur convocation du Président du Conseil d'administrateurs.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chaque membre.

L'assemblée est présidée par le Président du Conseil d'administrateurs, Monsieur Jean-Louis Marlier (ci-après le « Président »).

Madame Kim Marquart assure les fonctions de Secrétaire de l'Assemblée.

La société Mazars Forvis, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée est absente et excusée.

Le Président indique que la présente Assemblée nécessite, pour sa partie ordinaire, un quorum de la moitié de ses membres présents ou représentés et, pour sa partie extraordinaire, un quorum des deux tiers de ses membres présents ou représentés. Elle constate que selon, la feuille de présence, le quorum s'élevait à 80 %. Le Président rappelle que la présente Assemblée, réunie par première convocation, peut valablement délibérer, le quorum requis par les statuts étant supérieur aux deux tiers des membres présents ou représentés pour les délibérations qui relèvent de la partie extraordinaire, et à fortiori à la majorité simple des membres présents ou représentés pour les délibérations qui relèvent de la partie ordinaire.

Le Président dépose devant le bureau de l'Assemblée et met à disposition de ses membres :

- la feuille de présence de l'Assemblée,
- le rapport du Conseil d'administrateurs,
- le rapport du Contrôleur de gestion,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- le projet des statuts modifiés,
- les résolutions soumises à la présente Assemblée.

Le Président déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que le rapport du Conseil d'administrateurs et les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition des membres au siège du Groupement dans les délais légaux avant la date de la présente Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- ♦ Lecture du rapport du Conseil d'administrateurs sur les opérations réalisées par le Groupement pendant l'exercice 2023, ainsi que des rapports du Contrôleur de gestion et du Commissaire aux comptes,
- ♦ Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- ♦ Quitus au Président du Conseil d'administrateurs,
- ♦ Affectation du résultat,
- ♦ Adoption du budget annuel,
- ♦ Ratification de la cooptation de Monsieur Benoît Wattez en qualité d'administrateur,
- ♦ Ratification de la cooptation de Monsieur Eric Turbot en qualité d'administrateur,
- ♦ Prise d'acte de la démission de Mazars Forvis en qualité de commissaire aux comptes,
- ♦ Nomination de Deloitte & Associés en qualité de commissaire aux comptes avec mission de certification des comptes,
- ♦ Constatation du retrait d'un membre.

A titre extraordinaire :

- ♦ Modification de l'article 7 des statuts,
- ♦ Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président présente le rapport du Conseil d'administrateurs comportant notamment un exposé sur l'activité du Groupement pendant l'exercice 2023 dont les comptes vont être présentés à l'approbation de l'Assemblée.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Contrôleur de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes.

Le Président ouvre le débat. Diverses observations sont échangées. Il est également apporté des réponses aux questions posées par les membres.

Le Président constate qu'il a été répondu au cours des débats à chacune des questions relevant de l'ordre du jour de l'Assemblée. Il invite l'Assemblée à passer au vote des résolutions.

PARTIE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administrateurs, du Contrôleur de gestion et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2023 tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale constate que les comptes de l'exercice ne dégagent aucun résultat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administrateurs, du Contrôleur de gestion et du Commissaire aux comptes, et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice 2023 font apparaître un bénéfice net comptable nul, prend acte qu'aucune répartition entre les membres du groupement n'est à prévoir.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

(Adoption du budget annuel)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administrateurs, approuve le budget présenté par le Président du Conseil d'administrateurs pour l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

(Ratification de la cooptation de Monsieur Benoît WATTEZ en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation de Monsieur Benoît WATTEZ en qualité d'administrateur décidée lors du Conseil d'administrateurs du 17 janvier 2024 en remplacement de Madame Antoinette LECONTE, pour la durée du mandat initial restant à courir de Madame Antoinette LECONTE, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2026 sur les comptes 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

(Ratification de la cooptation de Monsieur Eric TURBOT en qualité d'administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation de Monsieur Eric TURBOT en qualité d'administrateur décidée lors du Conseil d'administrateurs du 17 janvier 2024 en remplacement de M. Christian DELVOYE, pour la durée du mandat initial restant à courir de M. Christian DELVOYE, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2026 sur les comptes 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

(Prise d'acte de la démission de Mazars Forvis en qualité de Commissaire aux comptes)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte de la démission de Mazars Forvis en qualité de Commissaire

aux comptes en date du 27 août 2024 prenant effet à l'issue des décisions de la présente Assemblée générale approuvant les comptes annuels 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

(Nomination de Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes avec mission de certification des comptes)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes avec mission de certification des comptes, en remplacement de Mazars Forvis démissionnaire :

- Deloitte & Associés, société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 6 Place de la Pyramide – 92908 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 572 028 041 RCS Nanterre, pour la durée du mandat restant à courir de Mazars Forvis, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

(Constatation du retrait d'un membre)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum requises pour les assemblées générales ordinaires, constate le retrait du Groupement du membre suivant au cours de l'exercice :

- ♦ ARTEL (SASU) (789 917 010 RCS PARIS)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

NEUVIEME RESOLUTION

(Modification de l'article 7 des statuts)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administrateurs, décide, en conséquence de l'adoption de la huitième résolution, de modifier et d'actualiser l'article 7 des statuts relatifs aux « Membres », comme suit :

« ARTICLE 7 - MEMBRES »

Le Groupement est constitué entre les membres ci-après désignés :

<u>ENTITES</u>	<u>ADRESSES</u>	<u>N° RCS</u>
ARVAL SERVICE LEASE (SA)	1 Boulevard Haussmann 75009 Paris	352 256 424 RCS PARIS
ARVAL TRADING (SASU)	Parc d'activités de la Ravoire 74370 EPAGNY METZ-TESSY	422 852 244 RCS ANNECY
BNP PARIBAS (SA)	16, boulevard des Italiens 75009 PARIS	662 042 449 RCS PARIS
BNP PARIBAS FINANCIAL MARKETS (SNC)	20 boulevard des Italiens 75009 PARIS	394 895 833 RCS PARIS
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (SASU)	1, boulevard Haussmann 75009 PARIS	319 378 832 RCS PARIS
BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT (SA)	1, boulevard Haussmann 75009 PARIS	348 540 592 RCS PARIS
BNP PARIBAS DEALING SERVICES (SA)	1, boulevard Haussmann 75009 PARIS	454 084 237 RCS PARIS
BNP PARIBAS FACTOR (SA)	160 Boulevard MacDonald 75019 PARIS	775 675 069 RCS PARIS
BNP PARIBAS Lease Group (SA) "BPLG"	18 rue Baudin 92000 NANTERRE 92300 Levallois- Perret	632 017 513 RCS NANTERRE
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT HOLDING « BNPP AM Holding » (SA)	1, boulevard Haussmann 75009 PARIS	682 001 904 RCS PARIS
BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE (SA) « BNP PARIBAS PF »	1, boulevard Haussmann 75009 PARIS	542 097 902 RCS PARIS
BNP PARIBAS PARTNERS FOR INNOVATION (BP2I) (SAS)	59 rue de la République 93100 MONTREUIL	433 910 247 RCS BOBIBNY
BNP PARIBAS PROPERTY (SNC)	1 Boulevard Haussmann 75009 PARIS	784 194 144 RCS PARIS

BNP PARIBAS REAL ESTATE (SASU)	50 Cours de l'île Seguin 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	692 012 180 RCS NANTERRE
CARDIF IARD (SA)	1, boulevard Haussmann 75009 PARIS	824 686 109 RCS PARIS
COFICA BAIL (SA)	1, boulevard Haussmann 75009 PARIS	399 181 924 RCS PARIS
COPARTIS (SA)	22-24 Rue des Deux Gares 92500 RUEIL MALMAISON	420 625 238 RCS NANTERRE
DOMOFINANCE (SA)	1, boulevard Haussmann 75009 PARIS	450 275 490 RCS PARIS
FLOA (SA)	Immeuble G7 71 rue Lucien Faure 33300 BORDEAUX	434 130 423 RCS BORDEAUX
GIE BNP PARIBAS CARDIF (GIE)	1, boulevard Haussmann 75009 PARIS	318 246 899 RCS PARIS
LOUVEO (SASU)	ZA de la Ravoire Impasse de la Ravoire Metz-Tessy 74370 EPAGNY METZ TESSY	520 293 267 RCS ANNECY
NEUILLY CONTENTIEUX (GIE)	143 rue Anatole France 92300 LEVALLOIS-PERRET	340 103 167 RCS NANTERRE
STELLANTIS BANK (SA)	2 Boulevard de l'Europe 78300 POISSY	562 068 684 RCS VERSAILLES
PORTZAMPARC (SA)	1 Boulevard Haussmann 75009 PARIS	399 223 437 RCS PARIS
BNP PARIBAS 3 STEP IT (SA)	18 rue Baudin 92300 Levallois-Perret	383 759 289 RCS NANTERRE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

PARTIE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

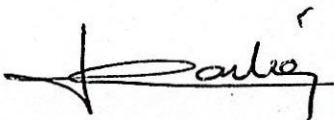
DIXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale mixte pour effectuer les dépôts ou publications prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et la secrétaire.



Jean- Louis Marlier,
Président



Kim Marquart,
Secrétaire